



RAPPORT D'ACTIVITÉS – Saison 2022/2023

COMMISSION SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNAT)

Membres : Mrs Gaëtan BESNIER , Jean-Claude BAYARRI, Philippe BROCHARD, Pierre VERIN et Gérard GILLET

La commission se réunit tous les mercredis à 10 H 00

Cette commission a en charge la gestion des compétitions (championnats et coupes) et plus précisément l'examen des problèmes inhérents à certaines rencontres (qualification des joueurs , arbitres , délégués et dirigeants) , réserves d'avant matchs , réserves techniques , réclamations d'après matchs, forfaits toutes catégories confondues , reports de matchs , tirage au sort des différentes coupes , les classements, montées et descentes après contrôle des obligations « équipes jeunes » et du statut de l'arbitrage , le contrôle des feuilles de matches avec le fichier des suspendus , le contrôle des feuilles de matches aux fins de savoir si les clubs ont parfaitement complétées celles-ci (indications quant aux remplaçants : ayant participé ou non,) signatures des capitaines et de l'arbitre , etc.....).

Etant précisé qu'avant un match le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match sous peine de sanction.

Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre.

A défaut de pouvoir utiliser la FMI le jour du match le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

La commission sportive doit examiner le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Cette saison aura permis le bon déroulement des différentes coupes dont les finales ont été jouées sur le complexe sportif de LUISANT les 9 et 10 juin 2023

La commission a constaté de réelles difficultés pour repositionner les matches dans le respect des règlements généraux de la Fédération Française de Football, de la Ligue et de ses districts.

La commission doit veiller à l'application des règlements généraux de la FFF, de la Ligue et de ses districts et du district. Elle a traité de nombreux dossiers au terme de quarante-trois réunions, enregistrant 128 forfaits, 11 forfait généraux :

- Départemental 1 : néant, ce qui montre l'intérêt des clubs pour la première série destinée à accéder en championnat régional.
- Départemental 2 : 4
- Départemental 3 : 10
- Départemental 4 : 22
- U 18 : 9
- U 17 D1 : 8
- U 17 D2 : 12
- U 15 : 27
- U 13 : 20
- U12 : 1
- Séniors F : 7
- U 15 F : 1
- Vétérans D 1 : 1
- Vétérans D 2 : 5
- Vétérans D 3 : 2
- Forfaits généraux : 11

Absence de FMI	42
Nombre d'avertissements FMI	54
Nombre des transmissions en retard	24

La commission a été amenée à faire de nombreuses évocations dans le cadre de l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF.

La commission rappelle aux clubs :

- En ce qui concerne les demandes de reports de matchs l'obligation d'en faire la demande au district au plus tard le jeudi de la semaine précédant celle de la rencontre
- En ce qui concerne les forfaits ils doivent être déclaré au district avant le vendredi 12 H 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end ou 48 H avant pour un match ayant lieu en semaine
- Si un club déclarant forfait prévient après la date fixée ci-dessus, l'indemnité au district est doublée.

La commission a constaté un trop grand nombre de FMI non transmises ou mal rédigées, il appartient aux responsables d'équipes de prendre l'information auprès des responsables de leurs clubs dans le cadre d'une formation en interne.

La commission au regard des trop nombreuses incivilités commises dans le cadre d'un match de football rappelle aux Présidents, Dirigeants, éducateurs qu'il leur appartient de veiller au bon déroulement d'un match, le meilleur joueur n'est pas forcément celui qui joue le mieux, mais celui qui a le meilleur comportement sur le terrain.

La commission rappelle également aux clubs :

- Que le tableau des accessions et descentes pour la saison 2023/2024 figurera sur le site du district ou les clubs pourront se reporter.
- Que les obligations des équipes jeunes figureront également sur le site du district avec mise à jour.

Le président : G. BESNIER